MINISTERE DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION

REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail – Liberté – Patrie

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE LA CONSOMMATION LOCALE

\_\_\_\_\_

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA CHEFFERIE COUTUMIERE

00204

## COMMUNIQUE CONJOINT N°\_\_\_\_\_ /2025/MPDC/ MCACL/ MEF/MATDCC RELATIF AU DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES (RGE-2) AU TOGO

Le Gouvernement organise au cours de l'année 2025 le deuxième Recensement Général des Entreprises (RGE-2) au Togo avec l'appui financier de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO).

Ce deuxième Recensement Général des Entreprises (RGE-2) vise à collecter des informations auprès des entreprises formelles et informelles.

Spécialement pour ce recensement, les données seront également collectées auprès des institutions sans but lucratif (ISBL) telles que les ONG et les associations professionnelles, religieuses et syndicales.

L'objectif de ce recensement est de disposer d'une base de données actualisée des unités économiques tant du secteur formel qu'informel, de vulgariser leur classement par branche d'activités suivant la nomenclature togolaise d'activités (NTA) afin de mieux orienter les politiques de soutien aux entreprises et en particulier les Petites et moyennes entreprises (PME).

Il faut préciser que ce recensement n'a aucun lien avec le paiement d'impôts.

La collecte de données se déroulera du 03 mars au 03 mai 2025, soit deux (02) mois, sur toute l'étendue du territoire national.

Les agents retenus pour cette collecte sont identifiables par leurs badges et leurs gilets dont ils seront munis lors de leur passage dans les unités économiques.

Pour la réussite de cette importante opération, le Gouvernement invite les opérateurs économiques installés sur le territoire national à réserver un bon accueil aux agents de collecte et à leur fournir des informations exactes et avérées qui seront traitées dans l'anonymat et la confidentialité conformément à la Loi statistique en vigueur au Togo.

Le ministre du commerce, de l'artisanat et de la consommation

locale

Ka MINEDOR - SAMBIANI

Pour le ministre de la planification du développement et de la coopération, Le ministre, secrétaire général de la

Présidence de la République

Ablamba Ahoéfavi JOHNSON

Le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et amide la chefferie coutumière

Hodabalo AWATE

Le ministre de l'économie et des

